

## Le règlement

**Article 1 :** L'opération de parrainage porte sur l'ensemble des produits de la gamme 2PL pour une commande d'une valeur minimum de 1 000 € TTC.

**Article 2 :** Pour accéder au droit à l'enregistrement d'un parrainage, toute personne ayant signé un devis pour l'un des produits de la gamme 2PL hors service après-vente. Le personnel 2PL est exclu de cette opération de parrainage.

**Article 3 :** L'opération de parrainage permet au « parrain » de bénéficier dans les conditions décrites ci-après, de chèques cadeaux d'une valeur de 30 à 150 €. Ces cadeaux ne pourront être convertis ni en chèques ni en espèces.

**Article 4 :** Pour ouvrir droit à l'enregistrement du parrainage, le coupon établi à cet effet, devra être dûment rempli, et adressé par courrier avant ou au plus tard lors de la première visite du « filleul » et en tout état de cause avant la date de signature du devis du « filleul » (le cachet de la poste ou l'accusé de réception de la poste faisant foi). Dans l'hypothèse où le filleul serait déjà identifié chez 2PL, le « parrain » en serait informé car le présent parrainage ne peut concerner que des personnes qui ne sont pas connues par 2PL. Tout coupon incomplet ou parvenant chez 2PL après la date de signature du devis du filleul sera déclaré nul.

**Article 5 :** Dans le cas où le même nom serait communiqué par deux « parrains » différents, le coupon pris en compte sera celui arrivé en premier chez 2PL (le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique du courrier faisant foi).

**Article 6 :** Conditions à remplir pour ouvrir droit au bénéfice des chèques cadeaux : le « filleul » devra obligatoirement avoir passé commande d'un produit de la gamme 2PL et 2PL devra avoir encaissé le chèque d'acompte demandé. Le délai de rétractation de 14 jours sera écoulé. Le « filleul » ne devra pas être présenté par un professionnel mandaté pouvant prétendre à rémunération.

**Article 7 :** Réception des chèques cadeaux : Une fois la validité du parrainage constatée et après signature des actes authentiques des « filleuls », 2PL fera parvenir les cadeaux par courrier recommandé au « parrain ».

**Article 8 :** Montant des chèques cadeaux : Le parrain bénéficiera de chèques cadeaux en fonction du montant TTC que son filleul aura signé avec 2PL. 30 € entre 1 000 et 3 000 €, 50 € entre 3 001 et 10 000 €, 100 € entre 10 001 et 15 000 € et 150 € pour 15 001 € et plus.

**Article 9 :** Conformément à la loi informatique et libertés n° 78/17 du 6 janvier 1978, le « parrain » et le « filleul » disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations qui auront été transmises.

Jean-Michel Lichou - Tél. : 09 62 26 81 06 - RCS 3465273000027 - Ne pas jeter sur la voie publique.

BRETAGNE<sup>BE</sup>

# Devenez parrain 2PL...

*...et gagnez  
des chèques  
cadeaux  
exceptionnels !*



CRÉATEUR  
espaces & ouvertures



## FABRICANT POSEUR

- Extensions/Vérandas ■ Pergolas
- Fenêtres PVC/aluminium ■ Portes d'entrée
- Volets ■ Portails/Clôtures
- Portes de garage ■ Stores
- Automatismes

  
www.2pl.bzh

## Contactez-nous

### 2PL

ZA de Kerlaudy  
29420 PLOUENAN  
02 98 29 60 27

2plplouenan@2pl.bzh  
www.2pl.bzh

## Comment ça marche ?

### Le Parrainage 2PL **GAGNANT – GAGNANT**

Fenêtres, portes, volets, véranda, extension ...

On a tous des moments et des échanges à partager. Pour que ces recommandations profitent à tous, 2PL a imaginé un système de parrainage unique, où tout le monde est gagnant. N'attendez plus ...

**Partagez les solutions de la gamme de produits 2PL avec vos proches et profitez d'avantages exclusifs !**

### Pour **VOUS**

Chaque parrainage entraînant la réalisation d'un projet avec l'un des produits 2PL vous permettra de bénéficier de chèques cadeaux d'une valeur de 30 à 150 €.

### Pour **VOTRE FILLEUL**

Grâce à vous, votre filleul bénéficiera d'un accueil privilégié ainsi qu'un accompagnement tout particulier dans son projet.

## Participez en toute simplicité

**1 ) Remplissez le coupon** avec le nom et les coordonnées d'un de vos amis ou parents intéressés par l'un des produits de la gamme 2PL

**2 ) Renvoyez votre bon de Parrainage** par courrier ou par mail à l'adresse ci-dessous :

2PL – Bon de Parrainage  
ZA de Kerlaudy 29420 PLOUENAN

Ou par mail : 2plplouenan@2pl.bzh

**3 )** Si la personne que vous recommandez réalise un projet avec 2PL, vous recevrez des chèques cadeaux **d'un montant de 30 à 150 €**, dès la signature du devis par votre filleul et une fois le délai de rétraction écoulé !

**4 )** Grâce à cette recommandation, un accueil personnalisé lui sera réservé et **il bénéficiera d'un accompagnement tout particulier pour son projet.**

## Bon de Parrainage

### Vos coordonnées **LE PARRAIN**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : .....

Ville : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

### Les coordonnées de votre **FILLEUL**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : .....

Ville : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Mon projet : .....

**Renvoyez votre Bon de Parrainage**  
par courrier à l'adresse ci-dessous :  
2PL – Bon de Parrainage  
ZA de Kerlaudy 29420 PLOUENAN  
Ou par mail : 2plplouenan@2pl.bzh